

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
OPÉRATEUR - PRÉPOSÉ AUX INSTALLATIONS	606460	014CCY	12

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'inspection, l'entretien, le nettoyage et la surveillance des équipements et des systèmes des établissements désignées. Le titulaire assure et également surveille la prestation de travail des employés affectés à l'inspection, l'entretien et au nettoyage des établissements et de ses dépendances.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale et exige une bonne connaissance des activités propres effectuées dans les établissements. L'employé reçoit des directives sous forme orales et écrites. Il est principalement responsable du bon fonctionnement et de la surveillance des équipements et des systèmes des installations et de l'exécution des tâches manuelles nécessaires à la réalisation des activités effectuées dans les établissements. À cette fin, il doit effectuer et contrôler la qualité des tâches d'entretien et de nettoyage. Il doit s'assurer d'effectuer l'inspection et la surveillance des équipements, des appareils et des systèmes inhérents aux installations. Un employé de rang supérieur s'assure par des visites périodiques que le travail est effectué selon les règles d'usage.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Assure le bon ordre dans l'établissement et ses dépendances; fait respecter les règlements en vigueur ainsi que la propreté publique.
2. Assure la prestation et la qualité du travail d'entretien et de nettoyage des employés affectés aux installations. Signale à son surveillant les incidents majeurs.
3. Renseigne le public et le dirige vers les lieux appropriés.
4. Effectue et assure la surveillance des lieux et la fourniture de matériel et des équipements.
5. S'assure que certains prélèvements et échantillonnages soient effectués sur les appareils, les équipements et les systèmes des installations.
6. Contrôle l'utilisation adéquate et l'entretien des appareils, des outils et des équipements nécessaires à la réalisation des différentes tâches des employés affectés à l'installation.
7. Inspecte et vérifie le fonctionnement des différents systèmes, des appareils et des équipements de l'installation par des moyens de contrôles préétablis.
8. Localise les insuffisances opérationnelles et remédie aux déficiences mineures de fonctionnement.
9. Exécute, avec la collaboration des employés de l'établissement, différents travaux mineurs sur les accessoires (réparation de filets, installations d'équipements, peinture d'entretien) nécessaires au déroulement des activités organisées et en assure la disponibilité aux utilisateurs.
10. Signale aux intervenants spécialisés tous problèmes aux outils, aux appareils et aux équipements de l'installation relevant de la plomberie, du chauffage, de la menuiserie ou des différents systèmes opératoires.
11. Contrôle les travaux de montage annuel de la glace et s'assure de l'exécution des étapes d'ouverture et de fermeture de la saison; lors des activités, assure le maintien d'une bonne qualité de la glace.

dx
RC

[Signature]

12. Conduit un appareil servant à nettoyer, à profiler et à reconditionner la surface de la glace artificielle dans les aréna; opère le coupe bordure, change le couteau et prend les lectures des températures et de la saumure, maintient l'appareil en bon état de propreté et de fonctionnement, le graisse et y fait les ajustements nécessaires.
13. Maintient l'inventaire du matériel nécessaire au travail de nettoyage et d'entretien des pièces pour la machine à reconditionner la glace et ses équipements. Voit à ce que le matériel et les fournitures adéquates soient disponibles.
14. Rédige des rapports quotidiens concernant les activités de l'établissement.

JS
BC

JS
BC

QUALITÉS REQUISES

BONNES CONNAISSANCES :

- des méthodes d'entretien et de nettoyage;
- des règles et normes de santé et sécurité au travail;
- de la réglementation SIMDUT (système d'information des matières dangereuses utilisées au travail).

CONNAISSANCES :

- des équipements et mode opératoire d'une machine à reconditionner la glace;
- des étapes de montage d'une glace;
- de système de la mécanique de bâtiment

HABILETÉS ET/OU APTITUDES :

- à lire les indicateurs et à noter les renseignements recueillis;
- à identifier la nature des défauts;
- à utiliser de l'outillage simple de l'employé de métier;
- à rédiger des rapports précis.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION :

- un diplôme de secondaire V ou DEP spécialisé en entretien général d'immeubles.

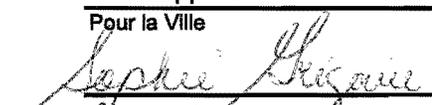
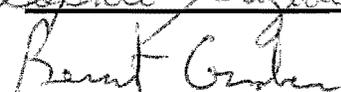
EXPÉRIENCE :

- un certain nombre d'années d'expérience dans le domaine d'activités

ou

- toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
 	2007	06	20	